

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Prise en location d'un bien sis 131 bd de la Savine à 13015 Marseille destiné à l'exercice d'une consultation de PMI.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver, moyennant un loyer annuel de 5 844 € charges locatives en sus, la location des locaux d'une superficie de 110,50 m² appartenant à la LOGIREM, situés au rez-de-chaussée de l'immeuble "Résidence La Mûre", 131 Bd de la Savine à Marseille 13015, en vue d'y installer des consultations pour la petite enfance ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer le contrat de bail correspondant avec la LOGIREM ainsi que de tout document se rapportant à cette opération.

Le loyer annuel d'un montant de 5 844 € ainsi que les charges de l'ordre de 240 € par an, seront imputés sur le chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**